



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2349

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Place Varillon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Panassier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguét, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguét), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2349**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Place Varillon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération place Varillon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

La place Varillon est une place au positionnement central dans le quartier Saint Just à Lyon 5°, située sur la rue du Trion et à la sortie du funiculaire. Aujourd'hui, son fonctionnement et son traitement vieillissant fait ressortir une place au caractère routier, sans usage, segmentée (gare de bus, espace résiduel, zone de stationnement et parking Alliade en superstructure émergeant) et adossée à la colline de Fourvière.

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon souhaitent réaliser une opération de requalification de la place Varillon et de ses abords.

Le programme identifie comme principaux objectifs du projet d'aménagement de l'espace public :

- retrouver un usage de place de quartier améliorant le cadre de vie,
- retrouver une accroche sur la rue du Trion,
- retrouver une visibilité sur la colline de Fourvière,
- redonner sa place au piéton,
- s'inscrire dans une réflexion globale (plan guide/orientation d'aménagement et de programmation (OAP) patrimoniale/parc des Hauteurs, etc.),
- mettre en accessibilité l'espace public et l'accès aux transports en commun.

L'opération est décomposée en 2 secteurs :

- le réaménagement de la place Varillon comprenant les arrêts de bus, les sorties du funiculaire, la rive nord de la rue du Trion à aménager, les émergences du parking enterré à démolir, les traversées piétonnes à créer de part et d'autre de la rue du Trion,

- la rive sud de la rue du Trion, ainsi que le carrefour rue du Trion/Prévost à aménager. Le traitement au sol sous les arcades de l'immeuble Alliade rue du Trion et jusqu'au péage du funiculaire sera intégré dans les aménagements.

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour mener :

- le marché de maîtrise d'œuvre,
- les frais de maîtrise d'ouvrage (études préalables, coordination de la sécurité et de la protection de la santé (CSPS), contrôleur technique, publicités, etc.),
- les travaux d'aménagement.

Les dépenses relatives à l'ensemble de ces prestations sont estimées à 2 050 000 € TTC. La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 1 985 483,40 € TTC,

64 516,60 € TTC ayant déjà été individualisés au titre de l'autorisation de programme Etudes pour la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DGDDUCV).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est établie à 1 615 000 € TTC.

La délibération a également pour objet d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon.

Le projet de réaménagement de la place Varillon relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole, au titre de ses compétences mentionnées aux articles L 3641-1 et L 3642-1 du code général des collectivités territoriales,
- la Ville de Lyon, au titre de ses compétences mentionnées aux articles L 2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il apparaît que les travaux et ouvrages identifiés, relevant de la compétence de la Métropole et de la Ville de Lyon, comportent des liens et des imbrications techniques évidents.

Pour obtenir la meilleure cohérence et la meilleure coordination possibles des interventions, il est pertinent que cette opération soit menée par un seul maître d'ouvrage, agissant ainsi en qualité de maître d'ouvrage unique. Cette possibilité est offerte par l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée susvisée.

À cette fin, une convention de maîtrise d'ouvrage unique est à adopter entre la Métropole et la Ville de Lyon. Elle stipule que la maîtrise d'ouvrage unique temporaire de l'opération est confiée à la Métropole.

Le montant total de l'opération de réaménagement de la place Varillon est estimé à 1 950 113 € TTC (avec révisions, hors aléas et imprévus), dont la répartition du financement entre la Métropole et la Ville de Lyon intervient comme suit :

- Métropole de Lyon : 1 789 274 € TTC à charge du budget principal,
- Ville de Lyon : 160 839 € TTC.

La prise en charge financière par la Ville de Lyon porte sur :

- l'éclairage public et la vidéo protection : quote-part des frais de maîtrise d'ouvrage et de la mission de maîtrise d'œuvre se rapportant à l'éclairage public et la vidéo protection et totalité des travaux d'éclairage public et la vidéo protection (134 757 € TTC),
- sur les espaces verts : quote-part des frais de maîtrise d'ouvrage et de la mission de maîtrise d'œuvre se rapportant aux espaces verts et totalité des travaux (26 082 € TTC).

L'échéancier de versement serait le suivant :

La Ville de Lyon procédera aux versements de sa contribution à l'opération suivant la réalisation des aménagements des tranches opérationnelles du projet :

- 30 % de la participation financière de la Ville au démarrage des travaux,
- appels de fonds échelonnés en fonction de l'avancement des travaux au maximum une fois par an, jusqu'à concurrence de 80 % maximum de la participation totale financière de la Ville,
- le solde, soit 20 % de la participation financière de la Ville à la réception définitive des travaux et à la remise des dossiers techniques complets ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme et l'estimation financière prévisionnelle des travaux du projet de réaménagement de la place Varillon à Lyon 5°,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le projet de réaménagement de la place Varillon.

2° - Autorise monsieur de Président à :

a) - signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents à son exécution,

b) - déposer l'ensemble des dossiers réglementaires et pièces afférentes correspondantes à cette procédure et à signer l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O5247 - Lyon 5 - aménagement de la place Varillon, pour un montant de :

- 1 985 483,40 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- . 220 000,00 € en 2018,
- . 1 375 483,40 € en 2019,
- . 390 000,00 € en 2020,

- 160 839 € en recettes, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 128 671 € en 2019,
- . 32 168 € en 2020.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 23151 - fonction 844 - compte 2031 - fonction 844 - compte 4581 - fonction 01.

5° - La recette à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - compte 4582 - fonction 01 - compte 13241 - fonction 844.

6° - Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 2 050 000 € TTC en dépenses et 160 839 € TTC en recettes au budget principal - opération n° 0P09O5247 - Lyon 5 - aménagement de la place Varillon .

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.